

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État  
le 27 mars 2018

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 20, 21 et 22 mars 2018**

**2018 DVD 10** Matériaux de voirie en pierres naturelles. Convention de coopération avec la ville de Vitry-sur-Seine (94) pour leur stockage et leur transformation.

**M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 6 mars 2018, par lequel Madame la Maire de Paris demande l'autorisation de signer avec la ville de Vitry-Sur-Seine une convention de coopération pour le stockage et la transformation de matériaux de voirie en pierres naturelles ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe NAJDOVSKI au nom de la 3ème commission,

Délibère :

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec la ville de Vitry-Sur-Seine la convention de coopération pour le stockage et la transformation de matériaux de voirie en pierres naturelles. Le texte de cette convention est joint à la présente délibération.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**